

Association PETIT CŒUR DE BEURRE
Association loi 1901
Siège social : 125, Boulevard Saint-Denis
92400 COURBEVOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2019

25, avenue de l'Europe
92310 SEVRES

Tél : 01 46 29 19 00
Fax : 01 46 29 19 01
E-mail : p.arnoux@fiteco.com

Association PETIT CŒUR DE BEURRE
Association loi 1901
Siège social : 125, Boulevard Saint-Denis
92400 COURBEVOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PETIT CŒUR DE BEURRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association PETIT CŒUR DE BEURRE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous avons apprécié les méthodes et les hypothèses retenues pour la production du CER (Comptes d'Emploi des Ressources) ainsi que les commentaires en annexe relatifs l'utilisation des ressources collectées auprès du public.
- Nous avons également apprécié les modalités d'appréhension et de calculs des contributions volontaires en nature.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'association.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et par vos statuts.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier au titre de 2019. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels des exercices 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes

annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sèvres, le 11 Septembre 2020

Pour SAS FITECO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Arnaud', written over a horizontal line.

Philippe ARNOUX
Commissaire aux Comptes

Association PETIT CŒUR DE BEURRE
Association loi 1901
Siège social : 125, Boulevard Saint-Denis
92400 COURBEVOIE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2019

**COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	4 806	2 022	2 784	3 856
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 050		4 050	3 600
ACTIF IMMOBILISE	8 856	2 022	6 834	7 456
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	22 434		22 434	28 385
Avances et acomptes versés sur commandes	9 208		9 208	
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	52 043		52 043	3 827
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	202 023		202 023	162 980
Charges constatées d'avance	8 111		8 111	
ACTIF CIRCULANT	293 820		293 820	195 193
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	302 676	2 022	300 654	202 648

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	166 133	127 373
RESULTAT DE L'EXERCICE	75 133	38 760
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	241 266	166 133
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	29 809	
FONDS DEDIES	29 809	
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 885	24 596
Dettes fiscales et sociales	17 694	11 920
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 000	
DETTES	29 580	36 515
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	300 654	202 648

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises	44 462	36 699
Production vendue	15 500	
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		4 776
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations	2 100	4 790
Autres produits	449 926	367 381
Produits d'exploitation	511 988	413 647
Achats de marchandises	34 795	43 505
Variation de stock de marchandises	5 951	-28 385
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	223 233	206 514
Impôts et taxes	404	1 010
Salaires et Traitements	78 803	60 977
Charges sociales	25 321	24 684
Amortissements et provisions	1 071	475
Autres charges	525	13
Charges d'exploitation	370 104	308 793
RESULTAT D'EXPLOITATION	141 883	104 854
Opérations faites en commun		
Produits financiers	552	881
Charges financières		
Résultat financier	552	881
RESULTAT COURANT	142 435	105 735
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	37 493	66 975
Résultat exceptionnel	-37 493	-66 975
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser	29 809	
EXCEDENT OU DEFICIT	75 133	38 760

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : PETIT COEUR DE BEURRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 300 654 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 75 133 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les Etats financiers ont été établis en conformité avec :

- Le règlement 99.01 du 16 février 1999.
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983.
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983.
- Le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.
- Les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs.
 - 2002-10 sur les amortissements et les dépréciations des actifs.
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

En application du Règlement n°2008-12 du 7 mai 2008 du comité de la réglementation comptable, le compte d'emploi annuel des ressources (CER) est intégré dans l'annexe des comptes.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 806			4 806
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 806			4 806
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 600	4 050	3 600	4 050
Immobilisations financières	3 600	4 050	3 600	4 050
ACTIF IMMOBILISE	8 406	4 050	3 600	8 856

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	950	1 071		2 022
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	950	1 071		2 022
ACTIF IMMOBILISE	950	1 071		2 022

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	22 434	28 385		5 951
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I	22 434	28 385		5 951
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Un inventaire a été effectué dans chaque antenne afin de recenser le stock au 31 décembre 2019.

Les goodies ont été évalués en fonction du prix d'achat.

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 64 205 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 050		4 050
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	52 043	52 043	
Charges constatées d'avance	8 111	8 111	
Total	64 205	60 155	4 050
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	51 984
Total	51 984

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	127 373	38 760		166 133
Résultat de l'exercice	38 760	75 133	38 760	75 133
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs		29 809		29 809
Total fonds associatifs	166 133	143 702	38 760	271 075

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 29 580 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 885	8 885		
Dettes fiscales et sociales	17 694	17 694		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	3 000	3 000		
Total	29 580	29 580		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	4 979
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	9 230
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	2 546
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	404
Total	17 159

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	8 111		
Total	8 111		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	3 000		
Total	3 000		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Compte tenu de l'absence de situation épidémique liée au COVID 19 au 31 décembre 2019 en France et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence, l'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

La continuité d'exploitation de l'association n'est pas compromise du fait du coronavirus. Les mesures gouvernementales adoptées en mars 2020 tant sur le plan sanitaire (confinement, interdiction de rassemblement) que sur le plan économique (fermeture de certaines activités) n'ont pas ou peu impacté à ce jour l'activité de notre association qui n'a pas eu recours au chômage partiel, ni reporté ses échéances fiscales et sociales.

Il n'y a pas d'impact significatif postérieurement à la clôture de l'évolution du coronavirus sur la valeur comptable des actifs et passifs de l'association.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	305 844	273 768
Prestations en nature	4 525	
Dons en nature	32 941	36 419
Total	343 310	310 187
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	37 466	36 419
Prestations		
Personnel bénévole	305 844	273 768
Total	343 310	310 187

La valorisation du bénévolat a été évaluée sur la base du taux horaire du SMIC 2019 chargé, soit 13,24€ de l'heure. 23.100 heures de bénévolat ont été constatées au cours de l'exercice 2019.

Les dons en nature ont été valorisés à hauteur de 37.465 € et ont fait l'objet de reçus fiscaux.

Ils se composent de :

- prestations de services à hauteur de 4.525 €.
- produits à hauteur de 32.940 €.

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
Partenariat AG2R Paris	12 000	9 000	5 019		3 981
Partenariat AG2R Rhône	9 000	9 000	7 558		1 443
Mécénat HRPATH	60 000	60 000	35 615		24 385
Sous total	81 000	78 000	48 191		29 809
Sous total					
TOTAL	81 000	78 000	48 191		29 809

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EMPLOIS 2019	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019	RESSOURCES DE L'EXERCICE	RESSOURCES 2019	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		6 887
1 - MISSIONS SOCIALES	255 568	255 568	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	449 901	449 901
1.1 Réalisées en France			1.1. Dons et Legs collectés.	449 901	449 901
- Actions réalisées directement	255 568	255 568	Dons manuels non affectés	419 901	419 901
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	Dons manuels affectés	30 000	30 000
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres libéralités non affectés	-	-
- Actions réalisées directement	-	-	Legs et autres libéralités affectés	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes.	-	-	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public.	-	-
			2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	15 000	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	69 386	69 386	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	69 386	69 386		-	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés.	-	-		-	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et d'autres concours publics	-	-		-	
			4 - AUTRES PRODUITS	47 638	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	82 643	72 543			
Sous total		397 497			
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	407 597		I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	512 539	
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS	-		II. REPRISES DES PROVISIONS	-	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	29 809		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX. ANTERIEURS	-	-
			IV. VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC	-	-
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	75 133		V. INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL GENERAL	512 539		TOTAL GENERAL	512 539	449 901
V. PART DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'EXERCICE FINANÇÉES PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.		-			
VI. NEUTRALISATION DES DOT. AUX AMORTIS. DES IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À COMPTER DE LA 1ère APPLICATION DU RÉGL PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC.		1 071			
VII. TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		396 426	VI. TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		396 426
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		60 362
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	343 310		Bénévolat	305 844	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature	4 525	
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature	32 941	
	343 310			343 310	

Autres informations

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources

1. GENERALITES

Le compte d'emploi des ressources présenté ci-joint regroupe l'ensemble des opérations de l'association Petit Cœur de Beurre ayant son siège au 125 boulevard Saint Denis à Courbevoie. **Les montants sont exprimés en Euros.**

Les informations présentées ont été établies sur la base des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

a) Définition des missions sociales

L'association a pour but de faire connaître, mieux appréhender et accompagner les personnes et les familles atteintes de cardiopathies congénitales.

Les missions sociales sont définies dans les statuts comme suit :

- Soutien aux familles,
- Soutien aux familles à l'hôpital,
- Soutien aux structures hospitalières,
- Sensibilisation aux cardiopathies congénitales ;
- Soutien à la recherche.

Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de Petit Cœur de Beurre.

b) Préciser les faits significatifs de l'exercice relatifs à l'activité de l'association et ayant une incidence sur la lecture du CER

Néant

c) Préciser les faits significatifs de l'exercice relatif à la générosité du public et aux campagnes AGP

Néant

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Cadre légal de référence

Le CER est établi selon le règlement CRC n°2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008.

b) Règles et méthodes comptables

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

c) Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits de l'organisme

Les méthodologies retenues concernant l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

Autres informations

- Pour les missions sociales :
 - Les missions sociales sont financées par les ressources d'appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice et si besoin par prélèvement du stock initial (CASE T1).
- Pour les frais de recherche de fonds :
 - Les dépenses liées à la recherche de fonds sont financées à 100% par l'appel à la générosité du public (AGP) non affecté de l'exercice.
- Pour les frais de fonctionnement :
 - Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources non affectées de l'exercice issues de l'AGP au prorata du total des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources de l'exercice. Ce taux est de 87,78 % sur l'exercice.

3. LES RESSOURCES

Le CER présente un total des emplois de **437.406 €** (colonne 1) et un total des ressources **512.539 €** (colonne 2) au 31 décembre 2019 en adéquation avec le compte de résultat (charges et produits) et un excédent comptable de **75.133 €**.

Le total des ressources au 31 décembre 2019 provenant de la générosité du public s'élève à **449.901 €** soit 87,78 % des ressources du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par Petit Cœur de Beurre pour un montant de **397.497 €** réparti comme suit (colonne 3) :

- Missions sociales réalisées en France : 255.568 € soit 64,29 %
- Frais de recherche de fonds : 69.386 € soit 17,46 %
- Frais de fonctionnement et les frais de communication institutionnelle :
82.643 € x 87,78 % = 72.543 € soit 18,25%
- et des dotations aux amortissements de l'exercice : 1.071 €

- Tableau de synthèse du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées

Rubriques	2019
	Montant
Soldes des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à l'ouverture de l'exercice 2019	6 887
+ total des ressources collectées	449 901
+ Variation des fonds dédiés	0
- total des emplois financés sur l'exercice N par les ressources collectées auprès du public, y compris les immobilisations (et corrigé des amortissements)	396 426
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au 31 décembre 2019	60 362

Autres informations

a) Définition des ressources collectées auprès du public

- Détermination des types de ressources collectées auprès du public retenues dans la définition de l'appel à la générosité du public

Pour la détermination des ressources provenant de la générosité du public (colonne 4) le Conseil d'Administration a acté que :

- La vente de produits, les cotisations des adhérents, et des produits financiers ne font pas partie des ressources issues de la générosité du public pour un montant total de : **47.638 €**

- Modalités d'identification de ces ressources

Elles sont identifiées à partir de leur classification en comptabilité générale en relances actifs, inactifs et prospections.

b) Formes d'appels à la générosité auprès du public

Néant

c) Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble

- Ressources collectées auprès du public

Rubriques	2019
	Montant
Dons manuels non affectés	419 901
Dons manuels affectés	30 000
Legs et donations non affectés	0
Legs et donations affectés	0
Autres produits liés à l'AGP	0
TOTAL	449 901

- Autres ressources

Rubriques	2019
	Montant
Autres fonds privés	15 000
Subvention et autres concours publics	0
Autres produits* (1)	47 638
TOTAL	62 638

Détail du (1) :

- Ventes de produits divers	44.962 €
- Cotisations des membres	2.100 €
- Produits divers	76 €
- Produits financiers	500 €

Total **47.638 €**

- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

Néant.

Autres informations

d) Reprises des provisions :

Néant.

e) Principe d'affectation des produits financiers :

Les produits financiers sont affectés comme suit :

- intérêts des placements pour 500 € en autres produits

4. LES EMPLOIS

Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice

Les EMPLOIS des ressources collectées sont issus de la comptabilité analytique pour un montant de 397.497 €.

4.1 Missions sociales réalisées en France

Les missions sociales se décomposent ainsi :

Rubriques	2019
	Montant
Soutien aux familles	68 785
Soutien aux familles à l'hôpital	49 403
Soutien à la recherche	33 117
Soutien aux structures hospitalières	66 187
Sensibilisation aux cardiopathies congénitales	38 076
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES	255 568

Le soutien aux familles permet de rompre l'isolement en assurant une relation de proximité. Ce soutien est possible grâce aux bénévoles qui assurent une permanence (physique, téléphonique, mails), relaient les messages de prévention et de sensibilisation au quotidien (ex: MPP DAY) et organisent des journées familles, des rencontres thématiques.

Le soutien des patients et familles à l'hôpital permet de rendre le quotidien des patients et familles plus agréable tout en améliorant leur confort. Il s'agit notamment de créer du lien entre le patient, la famille, les soignants, d'offrir une parenthèse enchantée à l'hôpital via des animations (ateliers bien-être, magiciens, café parents, atelier marionnettes..) ou des événements au sein de la structure hospitalière.

Le poste soutien à la recherche financé par l'organisation d'événements sportifs ou festifs. Les fonds récoltés permettent de financer la recherche médicale et génétique, de renforcer la formation du personnel paramédical pour une meilleure prise en charge du patient et de contribuer au financement de la recherche.

Le soutien aux structures hospitalières regroupe l'ensemble des dépenses liées à l'achat de matériel (lits accompagnants, salles des parents, tablettes numériques, jouets, décorations...) et à la participation aux nombreux projets sur mesure et sur l'ensemble du territoire national.

La sensibilisation aux cardiopathies congénitales permet à Petit Cœur de Beurre de réaliser des actions de sensibilisation auprès du grand public afin de mieux faire connaître cette pathologie et ainsi améliorer le regard de la population sur ce handicap invisible.

4.2 Frais de recherche de fonds : frais d'appel à la générosité du public

Le poste «Frais de recherche de fonds» regroupe, les frais de fabrication, d'affranchissements des reçus fiscaux, les frais d'insertions publicitaires dans les revues, les frais de fabrication des flyers, de locations diverses sur les événements. Ce poste s'élève à 69.386 €.

4.3 Frais de fonctionnement et frais de communication institutionnelle :

Le poste « **Frais de Fonctionnement et frais de communication institutionnelle**» regroupe :

Autres informations

- Les déplacements des administrateurs, les assurances, les loyers et charges affectés à cette rubrique, les honoraires extérieurs pour la tenue de la comptabilité générale et analytique, pour l'établissement des paies, des charges sociales, des comptes annuels et du compte d'emploi des ressources, à la formation du personnel, à la maintenance informatique, et aux salaires et charges du personnel ;
- Les frais de fonctionnement quotidien de l'association et de la tenue des locaux
- Les dotations aux amortissements liées aux immobilisations situées au siège ;
- Les charges financières comprenant les frais financiers (frais de virement, commissions, frais de tenue de compte).

Au 31 décembre 2019, ils s'élèvent à 82.643 €. Ils sont financés à 87,78 % soit un montant de 72.543 € pris sur les fonds issus de la générosité du public non affectés de l'exercice.

4.5 Information concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mise à disposition...)

Le bénévolat a été évalué à 23.100 heures au cours de l'exercice 2019, la valorisation s'élève à 305.844 €.

Les avantages en nature faisant l'objet d'un reçu fiscal s'élève à un montant de 37.466 €.